



Section « Tir Sportif »



3ème BIATHLON De PRINTEMPS

CARABINE & PISTOLET A AIR 10m
CIBLES ELECTRIQUES HARING



LE SAMEDI 26 mai 2018

« **Run & Shoot** » et « **Walk & Shoot** »
Carabine et pistolet

- **Biathlon** : 5x1 km de **course à pied** alternés avec 4 séries de tir (plombs limités-5 impacts dans la cible)
5x500m de **marche** alternés avec 4 séries de tir (plombs limités-5 impacts dans la cible)
- 16 catégories : carabine et pistolet, homme, dame, JH, JD **course** et homme, dame, JH, JD **marche**
- Age minimum : savoir tirer sans support
- Passes : 10h - 11h30 -13h (une 4^{ème} passe pourra être organisée à 14h30 si les 3 premières passes sont complètes). Les organisateurs répartissent les participants dans les trois passes, selon leur catégorie et leur nombre. Les participants seront informés personnellement de leur heure de passage le 19 mai au plus tard.
- La participation à ce biathlon est **ouverte à tous et à toutes**, membres ou non d'une fédération de tir, à condition d'avoir suivi une séance d'initiation au tir à la carabine à air ou au pistolet à air (voir règlement du biathlon du C.T.Tenneville)
- Remise des prix: médaille au premier de chaque catégorie. L'heure prévue en fonction du nombre de passage.
- Carabines et pistolets à air, en cas de besoin, ainsi que cibles et plombs seront mis à la disposition des participants.
- Droits d'inscription : 6€
- **Date limite d'inscription : dimanche 13 mai 2018**
- **Règlement complet du biathlon du C.T. Tenneville consultable sur <http://centresportifcpt.jimdo.com>**
- **Informations & inscriptions : Danielle STIEL-KIES (coordonnées ci-dessous).**
- **Petite restauration (pâtes & croque) possible sur place – réservation souhaitée.**



Biathlon **REGLEMENT**

26 MAI 2018

**Biathlon « Run & Shoot » carabine et pistolet à air 10m + course
Biathlon « Walk & Shoot » carabine et pistolet à air 10m + marche**

1. AVANT COMPETITION :

- 1.1. Pour pouvoir participer au Biathlon, chaque participant qui n'est pas membre d'une fédération de tir belge ou étrangère reconnue, devra participer à une séance d'initiation au tir à la carabine ou au pistolet à air 10m. Le C.S.C.T.S. organise 2 permanences d'initiation (1heure par séance) :
 - a) Mardi 17 – 24 avril & 8 -15 -22 mai à 20h
- 1.2. Les participants peuvent, s'ils le souhaitent, participer à une séance d'initiation dans un autre club que le C.S.P.T., cette séance devra se faire sous la responsabilité d'un initiateur ou moniteur de tir sportif reconnu par l'A.D.E.P.S.
Si la séance se déroule à l'étranger, l'initiateur ou moniteur devra être reconnu par sa fédération.
En cas de séance d'initiation en dehors du C.S.P.T., chaque participant devra obtenir une attestation signée (+ cachet) par l'initiateur ou moniteur et la présenter aux organisateurs le jour du biathlon.
- 1.3. La compétition est accessible à toute personne sachant tirer sans support.
- 1.4. Répartition des passes: les inscriptions une fois clôturées, l'organisation contacte les participants afin de leur donner leur heure de passage. Il y a 3 passes prévues. En fonction des inscriptions une 4ième passe pourrait être envisagée .

2. DEROULEMENT :

- 2.1. Les participants doivent être présents sur le pas de tir 30 minutes avant le début de la passe.
- 2.2. Pendant les 30 minutes qui précèdent la passe, un briefing de 10 minutes est donné par les organisateurs (rappel des règles de sécurité, reconnaissance du parcours....). Ensuite, les participants disposent de 20 minutes de préparation sur le pas de tir (essais carabine ou pistolet) et/ou sur le parcours de course (échauffement).
- 2.3. Les participants devront parcourir une distance de 5 x 1km de course ou de 5 x 500 mètres de marche avec 4 séquences de tir intercalées.
Le nombre de plombs disponible par série est de 5. Le participant reprend la course ou la marche après avoir tiré ses 5 plombs. Si le sportif n'a pas su mettre les 5

plombs dans le visuel (disque noir), il doit réaliser le parcours de pénalité autant de fois que de plombs manquants. Voir § 4.2

Tout plomb manquant dans la cible pour le pistolet et dans la cible ou contre-cible pour le carabinier, le sportif se verra pénaliser d'une 1'30'' de temps supplémentaire.

A la fin de la 4^{ème} série de plombs, éventuellement après avoir réalisé sa ou ses pénalités, le participant termine pour une 5^{ème} boucle de 1km de course ou 500 mètres de marche.

2.4. Aucun accessoire vestimentaire de carabinier (chaussures, pantalon, veste, gant....) ou de pistolet (chaussures) n'est autorisé.

2.5. Le premier à franchir la ligne d'arrivée est déclaré vainqueur.

3. REGLES DE SECURITE :

3.1. Les règles générales de sécurité de l'ISSF sont d'application et seront rappelées lors du briefing avant la compétition.

3.2. Lorsqu'un concurrent quitte le poste de tir pour parcourir sa boucle, son arme doit obligatoirement être déposée sur la table de tir de manière à ne pas tomber. L'arme doit être en sécurité (pas de plomb dans la chambre levier d'armement levé)

4. PENALITES DUES AU NON-RESPECT DU REGLEMENT DE LA COMPETITION :

4.1. Tout participant n'effectuant pas l'entièreté du parcours sera considéré comme abandon.

4.2. En guise de pénalité, tout participant n'ayant pas tiré 5 plombs dans le visuel devra parcourir autant de fois que de plombs manquant, le parcours prévu à cet effet.

4.3. Les carabines et pistolets à air avec chargeur peuvent être utilisés. Cependant, ces armes ne peuvent contenir qu'un seul plomb à la fois dans le chargeur.

4.4. La conformité des armes sera vérifiée par les organisateurs avant la compétition.

4.5. Tout comportement jugé dangereux ou non conforme au règlement sera sanctionné soit par un « warning » oral ou bien un carton jaune voire un carton rouge de disqualification.

4.6. Le fair-play est de rigueur.

4.7. Tout cas litigieux mentionné ou non dans le présent règlement sera traité par les organisateurs.

5. DIVERS :

5.1.1. Aucun ravitaillement n'est prévu par l'organisation. Une bouteille d'eau sera remise à l'inscription.

5.2. La compétition aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques.

5.3. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident en dehors du pas de tir.

Gestionnaire Animateur du CSPT
Président du club de Tir Sportif

Secrétaire du club de Tir Sportif

CHARLIER Benoît

STIEL Danielle